

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 22 juillet 2015 à 19 h 48, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson et Madame Brenda Dawson.

Madame Josée Hébert, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2015-07-146

1. Renonciation à l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal sont présents et renoncent à l'avis de convocation tel que requis par le *Code municipal du Québec (chapitre C-27.1)*;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OUVRIR la séance extraordinaire et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Renonciation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
2. Embauche de madame Sarah Channell au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière
3. Période de questions
4. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2015-07-147

2. Embauche de madame Sarah Channell au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures et des entrevues, monsieur Michel Boyer, maire de la Municipalité de Mille-Isles, recommande l'embauche de madame Sarah Channell au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que Madame Sarah Channell débutera le lundi 31 août 2015;

Considérant qu'elle devra traverser avec succès la période de probation de six (6) mois renouvelable avant d'obtenir le statut d'employé permanent au sein de l'équipe municipale. Les conditions et les avantages sont convenus avec madame Sarah Channell.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2015

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher
APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Sarah Channell pour occuper la fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière au sein de la Municipalité de Mille-Isles. Les considérants faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉE.

3. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2015-07-148

4. Levée de la séance

À 19 h 51, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Johanne Ringuette, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Josée Hébert
Greffière et
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée